

ROMENAY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2012

Le Conseil Municipal, réuni dans sa séance du 27 Septembre, sous la présidence de Monsieur Didier GEROLT, Maire, (Excusés : HAYNE Jean-Jacques (Pouvoir à GAUDRY Pierre), LANGERON Danielle, VYNCKIER Marc, FERRARIS Pierre. Absent : GARNIER Gérard. Secrétaire de séance : COLIN Christelle) a pris les décisions suivantes :

M.A.P.A. ACQUISITION D'UN TRACTEUR + MATERIEL + REPRISE : RESULTAT DE LA CONSULTATION DE FOURNISSEURS

- a décidé de surseoir à statuer jusqu'à la prochaine réunion du conseil municipal dans l'attente de nouveaux éléments.

RECRUTEMENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE POLYVALENT – INFORMATION SUR LES CANDIDATURES ET L'ETAT DU RECRUTEMENT

- a décidé de surseoir à statuer.

PROJET DE CREATION D'UN PARCOURS DE SANTE : DEPOT D'UN DOSSIER « INITIATIVE ENVIRONNEMENT » AUPRES DU CREDIT AGRICOLE CENTRE EST – CAISSE LOCALE BRESSE SEILLE

- a validé à l'unanimité le projet de création d'un parcours de santé sur la commune de Romenay.

- autorise à l'unanimité Mr le Maire à solliciter le soutien financier du Crédit Agricole Centre Est en déposant un dossier « Initiative Environnement » auprès de la Caisse Locale Bresse Seille.

PAVE – PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS : DELIBERATION PORTANT APPROBATION DEFINITIVE DU PLAN

- a approuvé à l'unanimité le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (P.A.V.E.) de la commune de ROMENAY.

- charge Mr le Maire de la mise en œuvre de ce plan.

CONSTRUCTION D'UNE MAISON MEDICALE : AVENANT N°1 AU LOT 1 – TERRASSEMENT/VRD – ENTREPRISE PIQUAND

- a validé à l'unanimité l'avenant n°1 en plus-value de l'entreprise PIQUAND – 39160 SAINT AMOUR d'un montant de 2396.10 € HT soit 2865.74 € TTC

DEMATERIALISATION DES ACTES BUDGETAIRES AVEC LA PREFECTURE (ETAT) :

- a décidé à l'unanimité de procéder à la télétransmission des actes budgétaires au contrôle de légalité à compter du 01.01.2013 avec le tiers de télétransmission « agedi-legalite ».

- autorise Mr le Maire à signer l'avenant « actes budgétaires » à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture de Saône-et-Loire représentant l'Etat à cet effet.

- autorise Mr le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

DELIBERATION SUR LE REGIME INDEMNITAIRE DES REGISSEURS DE RECETTES

-a décidé à l'unanimité d'allouer l'indemnité de responsabilité aux régisseurs titulaires aux taux prévus par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 comme suit :

- Régie de recettes Service Restauration Scolaire : Régisseur titulaire : 110 € / An
- Régie de recettes Service Accueil Périscolaire : régisseur titulaire : 110 € / An

- Charge Mr le Maire de procéder aux attributions individuelles

ASSAINISSEMENT : PROPOSITION DE TARIFS POUR L'ENTRETIEN DES FOSSES SUR LA COMMUNE DE ROMENAY : OBTENTION DE TARIFS PREFERENTIELS POUR LES PARTICULIERS

-a décidé à l'unanimité de retenir l'offre de l'entreprise BNA – Bourgogne Nettoyage Assainissement – 71530 CHAMPFORGEUIL pour les travaux d'entretien des fosses (Vidange fosse septique / Transfert des déchets en centre agréé sur Chalon-sur-Saône) selon les tarifs suivants :

- Fosse de 1 m3 : 84.11 € HT
- Fosse de 2 m3 : 94.39 € HT
- Fosse de 3 m3 : 128.04 € HT
- Fosse de 4 m3 : 170.09 € HT
- Pour les fosses supérieures à 4 m3, le m3 supplémentaire : 48.00 € HT

- les demandes seront centralisées auprès du technicien du SPANC de la commune de Romenay qui déclenchera l'intervention groupée

- l'entreprise facturera sa prestation directement au particulier.

- autorise Mr le Maire à valider l'offre de l'entreprise BNA à destination des administrés de la commune.

FEU D'ARTIFICE DU 14.08.2012 : PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE DES REPAS DES ARTIFICIERS

- a décidé à l'unanimité de prendre en charge les frais de repas des artificiers présents lors du feu d'artifice du 14.08.2012 qui s'élèvent à la somme de 45.50 €.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION APL SIGNEE AVEC L'ETAT POUR LES 3 LOGEMENTS DE L'IMMEUBLE CHEVAUCHET

- a décidé à l'unanimité de renouveler la convention APL initialement signée avec le Préfet en qualité de représentant de l'Etat pour les 3 logements de l'immeuble Chevauchet.

DELIBERATION FIXANT LE TARIF DES PLAQUES EMAILLEES DES NUMEROS DE MAISONS

-a décidé à l'unanimité de fixer le tarif des plaques émaillées dans le cadre de la numérotation des maisons à 10 Euros le numéro de maison.

ERDF : PROPOSITION DE CONVENTION DE PARTENARIAT « PREVENANCE COUPURE TRAVAUX PROGRAMMES PAR ERDF »

- a validé à l'unanimité la proposition de convention de partenariat faite par ERDF Saône-et-Loire et dont l'objet est d'informer les administrés du nouveau service « Prévenance Travaux »
- autorise à l'unanimité Mr le Maire à signer ladite convention.

AVIS SUR DEMANDES D'URBANISME

- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de permis de construire déposée par Mme RAY Corinne pour sa propriété située au lieudit « Bicheniche » (Extension écurie + 40 m²).
- a donné par 12 voix pour un avis favorable à la demande de permis de construire déposée par l'EARL FERRAND pour sa propriété située au lieudit « Le Grand Biolay » (Construction bâtiment agricole 1466 m² - Stabulation + stockage fourrage) (Mr FERRAND Christophe n'a pas pris part au vote).
- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de déclaration préalable déposée par Mr FAVRE André pour sa propriété située au lieudit « La Chagne » (Construction d'une véranda et d'un auvent).
- a donné par 11 voix pour et 1 abstention un avis favorable à la demande de déclaration préalable déposée par Mr et Mme PIROUX Bernard et Françoise pour leur propriété située au lieudit « La Verchère » (Construction abris de jardin + clôture + muret + portail).

RENOUVELLEMENT MISE A DISPOSITION CONTRAT POUR Mr Romain BOURGEOIS (35H/SEMAINE)

- a décidé, par 12 voix pour et 1 abstention, de renouveler le CDD de Mr Romain BOURGEOIS à compter du 01.11.2012 pour une durée d'un an en qualité d'Adjoint du Patrimoine de 1^{ère} classe non titulaire (9^{ème} échelon) à raison de 35H hebdomadaires de travail pour exercer les fonctions de Responsable du Musée de la Ferme du Champ Bressan et de Chargé de Communication à la Commune de Romenay.
- autorise Mr le Maire à entreprendre toutes les démarches s'y rapportant.

DEMANDE DE LOCATION D'UN LOCAL COMMUNAL SITUE « RUE DES QUARTIERS » / APPARTEMENT SITUE AU 1^{ER} ETAGE AU-DESSUS DE L'ENTREPRISE CPC FROID

- a décidé à l'unanimité de louer à Mme CREUSEN Céline, domiciliée au lieudit « Montcherin » 71470 ROMENAY, une partie du bâtiment communal cadastré AB n°156 situé « Rue des Quartiers » (65 m² au 1^{er} étage) pour une période allant du 15.10.2012 au 31.12.2012 selon un loyer de 50 Euros par mois et pour une période allant du 01.01.2013 au 31.10.2013 selon un loyer de 100 Euros par mois.
- autorise Mr le Maire à signer les baux à intervenir (baux à titre précaire et révocable).

A PRIS CONNAISSANCE :

- de l'état des subventions pour le projet de maison médicale
- du bilan des visites saison 2012 au Musée du Terroir - Ferme du Champ Bressan
- de la lettre régionale de la Fondation du Patrimoine Bourgogne – Septembre 2012
- de divers courriers et informations.

A STATUE SUR DIVERSES AFFAIRES COURANTES

Les délibérations peuvent être consultées sur un registre à disposition du public au secrétariat de la Mairie.

**LE MAIRE,
Didier GEROLT.**

